

AMENAGEMENT de la Z.A.C. du BOURDELAS  
 ZONE SUD - MACRO - LOT 4

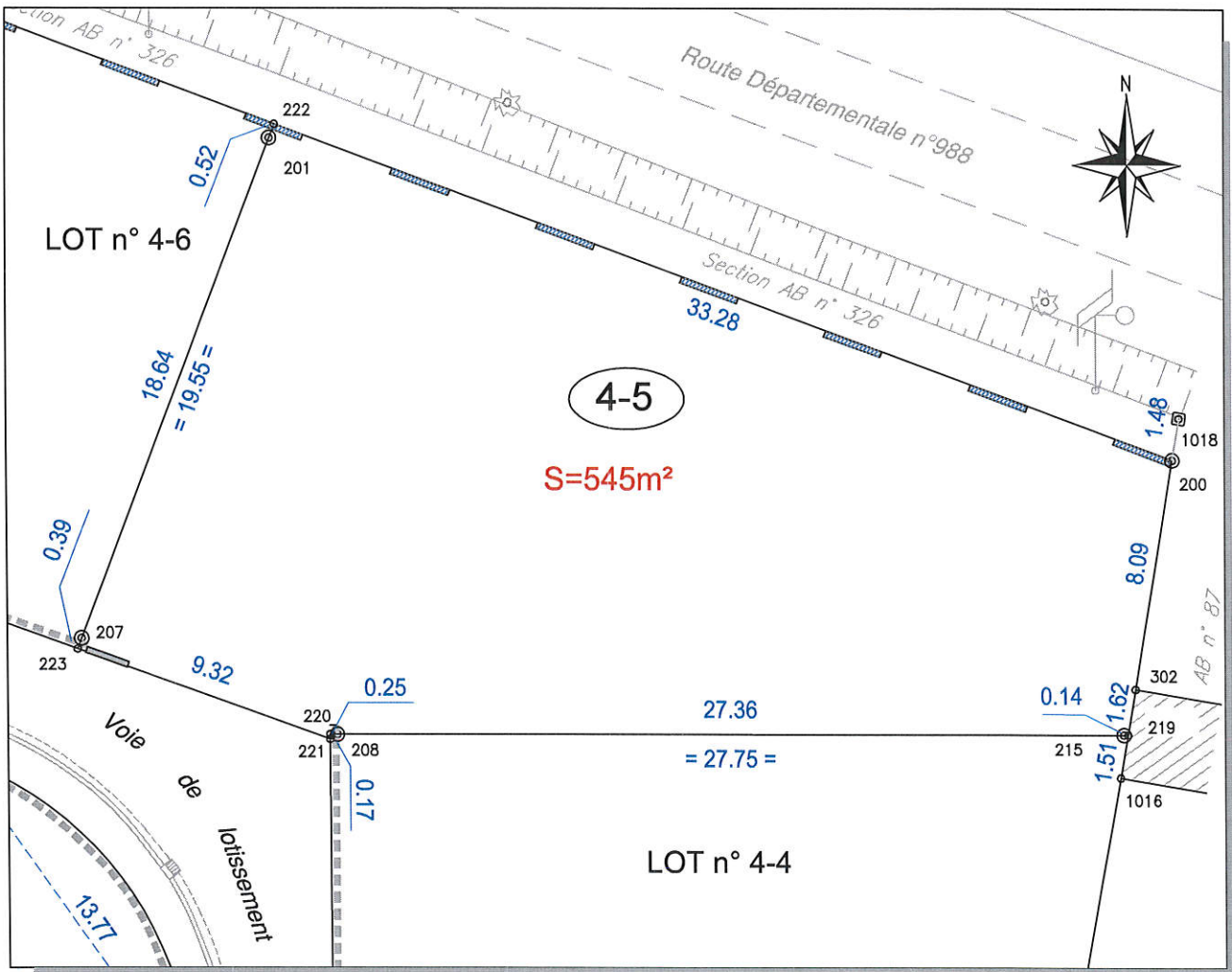
PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/250

LOT n° 4-5                                  Section AB n°323                                  Surface : 545 m<sup>2</sup>

ACQUEREUR:

LEGENDE			
⊙	Borne OGE	18.64	Distance partielle
⊗	Borne existante	=19.55=	Distance totale
		-----	Muret béton
		=====	Mur technique
		=====	Muret



L'Acquéreur

Le Lotisseur

Le Géomètre-Expert



Vente par la SEM 81

à :

Commune de MARSSAC sur  
TARN

**DESCRIPTIF de TERRAIN à BÂTIR**  
**issu d'une Z.A.C**

*Loi S.R.U*

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat... »

**Aménagement de la ZAC du Bourdelas**  
**Zone Sud – MACRO-LOT 4**

**LOT n° 4-5**

**SURFACE**

S = 545m<sup>2</sup>

**BORNAGE**

- Résulte du BORNAGE des lots EFFECTUE APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX  
le 3 avril 2014 par M. Francis OFFROY Géomètre-Expert à CASTRES

NB : plan de bornage joint.

Dressé le 09 avril 2014

Par Francis OFFROY

Géomètre-Expert à CASTRES

Signature :

